

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 25/01/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MM : FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARQUES Isabelle

001_2017 – urbanisme : poursuite des procédures de Plan Local d'Urbanisme engagées avant le transfert de la compétence à la Communauté Urbaine du Grand Reims constituée à compter du 1/01/2017

M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération en date du 04/07/2016, la commune de SILLERY a prescrit

- la révision de son Plan Local d'Urbanisme

Considérant au 1^{er} janvier 2017, que la compétence « documents d'urbanisme ou en tenant lieu » est transférée à la Communauté Urbaine du Grand Reims. L'exercice de cette compétence par la nouvelle Communauté ne permet plus à la commune de poursuivre elle-même les procédures d'élaboration ou d'évolution de son document d'urbanisme.

Considérant que la poursuite de ces procédures relève de l'EPCI en application de l'article L. 153-9 du code de l'urbanisme modifié par la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, qui prévoient qu'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant

lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création ou du transfert de cette compétence.

Considérant que les communes qui ont engagé des procédures d'élaboration ou d'évolution de P.L.U. ou document d'urbanisme en tenant lieu doivent indiquer à la Communauté Urbaine du Grand Reims si elles souhaitent que ces procédures soient poursuivies.

Le Conseil de Communauté devra délibérer à son tour après la création du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017 afin d'acter les procédures qui seront poursuivies et achevées par la Communauté Urbaine.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 153-9 ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04/07/2016 ayant prescrit : la révision de son Plan Local d'Urbanisme

Vu le débat organisé le 23/01/2017 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE :

- de donner son accord à la poursuite et à l'achèvement de ces procédures par la Communauté Urbaine du Grand Reims compétente au 1^{er} janvier 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 25/01/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MM : FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARQUES Isabelle

002_2017 – Représentation de la commune de Sillery à la commission d'évaluation des transferts de charges création et composition

LA COMMUNE DE SILLERY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, nonies C IV,

VU le Code Général des Impôts notamment l'article 1609 nonies C IV

VU la Loi N° 99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

VU l'arrêté préfectoral du 15/09/2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale : Communauté Urbaine du Grand Reims

VU la dél. CC-2017-26 du 19/01/2017 de la CU du Grand Reims décidant de créer une CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges)

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE Mr FREULON Jean-Louis, 1er adjoint au maire pour siéger à la CLECT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 25/01/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MM : FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARQUES Isabelle

003_2017 – Convention de servitude de passage de canalisation chemin rural dit "de Reims à Sillery"

Le maire rappelle au conseil municipal que les communes de Taissy, Sillery, Prunay ont été raccordées au réseau d'eau potable de la C.U Grand Reims.

La pose des conduites enterrées passe sur le chemin rural de Reims à Sillery appartenant à la commune de Sillery.

Il a été établi une convention d'autorisation de passage en terrain privé de canalisation d'eau potable et ouvrages annexes qui est conclue pour la durée d'utilisation de la canalisation objet de la présente convention ou de toute autre canalisation qui pourrait lui être substituée sans modification de l'emprise existante.

Une indemnité de 4095 € sera versée à la commune de Sillery.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le maire à signer la convention de servitude de passage de canalisation avec la C.U du Grand REIMS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 25/01/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MM : FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARQUES Isabelle

004_2017 – Inscriptions budgétaires - section investissement

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612-1 la commune sur autorisation de l'organe délibérant peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit un montant budgétisé de 1 315 348 € de dépenses d'investissement 2016 soit un maximum de dépenses limitées à 328 000 €.

VU les achats et travaux à effectuer avant le vote du BP 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

- 2135 opération 303 - agencement bâtiment rue Nicolas Brulart 15 000 €
- 2188 opération 285 - désherbeur à vapeur 29 000 €
- 2051 opération 179 - logiciels administratifs 4 800 €
- 2183 opération 179 - ordinateurs portables adjoints 2 200 €

ces sommes seront inscrites au BP 2017

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 25/01/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MM : FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARQUES Isabelle

005_2017 – Aménagement Piéton entre Sillery-Puisieux

Le maire rappelle aux conseillers que nous souhaitons la réalisation d'un aménagement piéton entre Sillery-Puisieux afin de sécuriser les piétons ou cyclistes et que la SANEF va effectuer en été 2017 des travaux de renfort du pont de l'autoroute.

Suite à plusieurs rendez-vous entre Le Maire de Puisieux - le département - la SANEF - et Mme La Sous-Préfète, nous souhaitons demander l'abaissement de la vitesse de circulation entre Sillery et Puisieux à 70 km/h.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE à Mr Le Président du Conseil Départemental l'abaissement de la vitesse de circulation entre la commune de Sillery et la commune de Puisieux (D33)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 25/01/2017
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MM : FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARQUES Isabelle

006_2017 – prêt des véhicules aux associations

Le maire rappelle que la commune prête les véhicules communaux aux associations pour effectuer des déplacements sportifs. Des conventions ont été signées avec les Présidents des associations et le maire.

En cas d'accident lors de ces déplacements, l'assurance de la commune prend en charge les réparations, la franchise reste à la charge de la commune ainsi que le malus.

Le maire propose de facturer aux associations la franchise en cas d'accident afin de responsabiliser les utilisateurs.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTTE de demander le remboursement de la franchise à l'assoaciation suite à un accident causé par leur adhérent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 25/01/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MM : FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARQUES Isabelle

007_2017 – Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal

Mr le Maire fait part du désir de Mr Barbe Alain de rétrocéder à la commune, la concession cinquantenaire qu'il a obtenu en 2000 pour réaliser la sépulture de sa famille, dans le nouveau cimetière

Attendu que les raisons évoquées sont très particulières et peuvent être jugées exceptionnelles et qu'aucun aménagement de la concession a été effectué

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE la proposition de Mr Barbe Alain de rétrocéder à la commune la concession n° 116/2, plan 277/2 située dans le nouveau cimetière

Un avis de somme à payer sera adressé à Mr Barbe pour un montant de 106, 72 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 26/01/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MM : FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARQUES Isabelle

008_2017 – Demande de D.E.T.R travaux de mise en accessibilité des ERP

Le maire informe les conseillers municipaux que nous avons reçu la circulaire concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017.

Mr Cacheux Daniel, conseiller délégué, a préparé un dossier concernant la mise en accessibilité des ERP. Une participation possible de 20 à 40 % pourrait être allouée.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de présenter un dossier DETR concernant la mise en accessibilité des ERP

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 30/01/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MM : FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARQUES Isabelle

009_2017 – Remboursement de frais

Le maire explique au conseil municipal que les activités communales proposées aux sillerotins sont souvent encadrées par des bénévoles (visites de musée, de sites historiques...).

Il propose de rembourser les frais engagés par ces personnes lors des sorties (frais de repas (pas plus de 30 €), carburant...). Elles devront déposer au secrétariat de mairie les justificatifs de dépenses.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE de rembourser aux bénévoles les frais engagés lors de l'encadrement d'activités communales

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS